

Fiche technique

PALOKA®

Herbicide total pour combattre les adventices dans le houblon, en arboriculture, cultures de baies, viticulture, cultures maraîchères et cultures ornementales, ainsi que pour la destruction des rejets (vigne en production, framboises) et stolons sur fraises.

Matière active: 200 g/l glufosinate (18%)

Formulation: concentré soluble (SL)

EMPLOI:

ARBORICULTURE (sans abricotiers et pêchers):

Dosage: 3-3,75 l/ha

Pour lutter contre les dicotylédones et graminées annuelles et vivaces. Uniquement autorisé pour le traitement sous le rang. Le dosage est valable pour la surface effective à traiter. 2 traitements par parcelle et par année au maximum en arboriculture.

Appliquer **PALOKA** en automne, jusqu'à fin octobre ainsi que 1 application de mai jusqu'en juillet. Les parties vertes des plantes (feuilles, pousses insuffisamment lignifiées, blessures) ne doivent pas entrer en contact avec la bouillie! L'arbre ne sera pas en danger en cas de contact d'une pousse avec la bouillie: seule la partie touchée sera détruite. **PALOKA** sera utilisé dès la 2^{ème} année de plantation des arbres. La suppression des repousses (drageons) n'est pas nécessaire avant le traitement.

BAIES:

Framboise: 3,75 l/ha

Pour la lutte contre les repousses (drageons) avec au maximum 1 traitement par parcelle et par année. Traitement au printemps, jusqu'à une hauteur des drageons de 10 à 15 cm. Appliquer avec un cache-buse. Les parties de plantes vertes, non lignifiées de la tige principale ne doivent pas être traitées.

Fraise: 3,75 l/ha dans 300-600 l d'eau

Pour la dessiccation des stolons après la récolte. Ne pas traiter les plantes-mères. Les stolons doivent être séparés des plantes mères avant le traitement (par exemple avec un couteau à disque). Au maximum 1 traitement par culture et par année.

Framboise, mûre, myrtille, cassis, groseilles:
3-3,75 l/ha

Contre les adventices annuelles et pluriannuelles. Autorisé uniquement pour le traitement sous le rang. Le dosage est valable pour la surface effective à traiter. Les parties vertes ou non ligneuses des plantes cultivées ne doivent pas être touchées. 2 traitements par parcelle et par année au maximum.

VITICULTURE:

Vigne en production: 1-1,5%

Elimination des drageons. Application: période de végétation. 2 traitements par parcelle et par année au maximum.

Vigne: 3-3,75 l/ha

Pour lutter contre les dicotylédones et graminées annuelles et vivaces. Uniquement autorisé pour le traitement sous le rang. Le dosage est valable pour la surface effective à traiter. 2 traitements par parcelle et par année au maximum sont autorisés. L'application aura lieu seulement dans des vignobles où les porte-greffes seront suffisamment lignifiés, soit en général dès la 2^{ème} année de plantation. Les parties vertes des plantes, non lignifiées, ne doivent pas entrer en contact avec la bouillie (voir recommandation arboriculture)! Un traitement de surface avant le débourrement n'est pas conseillé.

CULTURES MARAÎCHÈRES:

En cultures maraîchères, **PALOKA** est autorisé dans différentes cultures pour lutter contre les adventices dicotylédones et graminées annuelles et vivaces. Uniquement autorisé pour le traitement sous le rang. Le dosage est valable pour la surface effective à traiter. La culture ne doit pas être traitée.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Artichauts, cardons: 3 l/ha

Traitement après la levée des adventices. 1 traitement au maximum par parcelle et par année. Pas de traitement dès le début de la floraison.

Aubergines, cucurbitacées, poivrons, tomates: 3 l/ha

Traitement après la levée des adventices. 2 traitements au maximum par culture. Pas de traitement dès le début de la floraison.

Chicorée-endives: 3 l/ha

Traitement après la levée des adventices. 1 traitement par culture au maximum.

Rhubarbes, asperges: 3-3,75 l/ha

Application après la récolte. 1 traitement par parcelle et par année au maximum.

Haricots à rames: 3 l/ha

Traitement après la levée des adventices. 1 traitement par culture au maximum. Pas de traitement dès le début de la floraison.

HOUBLON:

Dosage: 3-3,75 l/ha

Pour lutter contre les dicotylédones et graminées annuelles et vivaces. Uniquement autorisé pour le traitement sous le rang. Les parties vertes ou non ligneuses des plantes cultivées ne doivent pas être touchées. Le dosage est valable pour la surface effective à traiter. 1 traitement par parcelle et par année est autorisé au maximum dans le houblon. **PALOKA** n'est pas autorisé pour le nettoyage du houblon.

PLANTES ORNEMENTALES:

Cultures florales, plantes vertes, rosiers: 3-3,75 l/ha

Pour lutter contre les dicotylédones et graminées annuelles et vivaces. Traiter uniquement la surface entre les lignes. Le dosage est valable pour la surface effective à traiter. Les parties non lignifiées des cultures ne doivent pas entrer en contact avec la bouillie de traitement. 2 traitements par parcelle et par année au maximum sont autorisés en horticulture.

CONDITIONS:

Protection de l'environnement: SPe 3: Pour protéger les arthropodes non cibles des conséquences

liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN).

20 m: Cultures de baies (sauf fraises), arboriculture, viticulture, houblon, cultures ornementales.

6 m: Fraises, cultures maraîchères.

Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Protection de l'utilisateur:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (P2). Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Zone de protection des eaux:

Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

SPECTRE D'EFFICACITE:

Dicotylédones adventices annuelles:

Efficacité bonne à très bonne:

Amarante	Gaillet
Erigéron du Canada	Séneçon vulgaire
Mercuriale annuelle	Renouée persicaire
Véroniques	Renouée des oiseaux
Fumeterre	Renouée liseron
Galinsoga	Laitue
Chénopode blanc	Arroche étalée
Laiteron des maraîchers	Morelle noire
Laiteron rude	Moutarde des champs
Mouron rouge	Géranium découpé
Renoncule des champs	Géranium nain
Ravenelle	Lamier
Tabouret des champs	Pourpier potager
Capselle Bourse-à-pasteur	Myosotis des champs
Ortie royale	Mouron des oiseaux
Matricaire camomille	Euphorbe réveil-matin
Anthémis	Euphorbe péplus
Coquelicot	Vesces

Dicotylédones adventices vivaces:

Efficacité bonne à très bonne:

Lierre terrestre	Plantains
Mauve commune	



Omya (Schweiz) AG
AGRO
CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Efficacité partielle:

Achillée millefeuille	Millepertuis
Berces	Ortie dioïque
Cirse des champs	Oseille des prés
Dent de lion	Patience à f. obtuses
Laiterons	Rumex crépu
Liseron des champs	Trèfle blanc
Liseron des haies	Tussilage

Les liserons des champs sont combattus de manière optimale et durable pendant la floraison. Des repousses sont possibles pour les adventices vivaces.

Efficacité insuffisante:

Passerage

Graminées adventices annuelles:

Efficacité bonne à très bonne:

Folle avoine	Pâturin annuel
Digitaire sanguine	Agrostide jouet-du-vent
Panic pied-de-coq	

Graminées adventices vivaces:

Efficacité bonne à très bonne:

Vulpin des champs	Raygrass anglais
Dactyle commun	Raygrass italien
Ail des vignes	Pâturin commun
Houlque laineuse	Pâturin des prés

Efficacité partielle:

Chiendent	Agrostide blanche
Fétuque rouge	

Les différentes graminées adventices (également blé, orge ou seigle) seront le mieux combattues par une application avant ou pendant la montaison.

Le chiendent sera fortement touché par l'action partiellement systémique de **PALOKA** et 2-3 applications successives empêcheront l'extension à long terme de l'adventice. Toutefois, **PALOKA** ne convient pas à l'éradication du chiendent.

Sporophytes, cryptogames (eff. partielle):

Prêle des champs	Fougère
------------------	---------

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI:

PALOKA agit le mieux sur des plantes en pleine croissance, bien développées et par temps doux à chaud avec une humidité de l'air assez prononcée. Les applications d'automne atteignent également un bon niveau d'efficacité. Pour obtenir une application parfaite sur des adventices bien développées, il convient d'augmenter légèrement le litrage. Après le traitement, un délai de 6 heures sans pluie est

nécessaire pour que la pulvérisation soit bien fixée sur les adventices à combattre.

Lors d'application au moyen de la **pompe à dos**, il est nécessaire de concentrer la bouillie à 0,375 % (0,375 dl par 10l d'eau) et de bien mouiller la végétation. En présence de mauvaises herbes difficiles à combattre, telles que le gaillet, veillez à particulièrement bien soigner le traitement.

MISCIBILITE:

Il est possible d'améliorer l'efficacité de **PALOKA** sur des adventices à problèmes (particulièrement au printemps) par l'adjonction d'herbicides racinaires, hormonaux ou des graminicides systémiques. L'ajout de **Heliosol** (0,5%) accélère l'efficacité de **PALOKA**.

CULTURES DE REMPLACEMENT:

Du fait que la matière active de **PALOKA** possède exclusivement une action foliaire, il n'y a aucune restriction dans le choix des cultures suivantes.

MODE D'ACTION:

PALOKA est un herbicide foliaire de contact, partiellement systémique et non sélectif. Il doit être considéré comme un herbicide de contact, bien qu'il ne déploie son action qu'après avoir été absorbé par les feuilles et qu'il ne subit qu'une légère translocation dans la plante. Les plantes en germination ou n'ayant pas encore levé ne sont donc pas touchées. Sur plantes déjà levées, l'action est de type foliaire uniquement. Le glufosinate perturbe le métabolisme des acides aminés de la plante, ce qui entraîne une accumulation toxique du taux d'ammoniaque présent dans les cellules végétales. Il se produit en même temps une forte inhibition de la photosynthèse. Les premiers symptômes visibles (jaunissement) apparaissent après 3 à 6 jours, puis la plante traitée dépérit et sèche. L'action de **PALOKA** sera d'autant meilleure et rapide que les conditions seront humides et chaudes. Des périodes prolongées de froid (moins de 10°C) et une humidité restreinte de l'air retardent l'action et peuvent conduire à des réductions d'efficacité.

Le glufosinate est une substance que produisent naturellement certains micro-organismes du sol. La synthèse et la dégradation de la matière active de **PALOKA** correspond entièrement à celle des acides aminés. Ainsi la matière active glufosinate sera naturellement dégradée par les micro-organismes du sol. La demi-vie de **PALOKA** dans le sol n'est que de 5 à 15 jours. Le produit n'est en



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

aucun cas toxique pour les abeilles et les poissons.

EMBALLAGES: **Bouteilles de 1 l**
 Bouteilles de 5 l
 Bidons de 20 l
 Cartons de 10 x 1 l
 Cartons de 2 x 5 l

IDENTIFICATIONS DES DANGERS:

Indications de danger:

GHS07 Attention dangereux
GHS08 Dangereux pour la santé

Mention d'avertissement: danger

Mentions de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sécurité:

Réservé aux utilisateurs professionnels. Utilisation interdite dans les zones urbanisées.

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et avec du savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309+P311 En cas d'exposition ou de malaise: appeler un centre antipoison ou un médecin.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée d'Omya (Suisse) SA



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch